3.2.3 Attribution à la politique de sécurité et estimation du risque (extrait du rapport du Conseil Fédéral sur la politique de sécurité – 23.06.2010)

Menaces et dangers directs

Catastrophes naturelles et anthropiques et situations d'urgences

Difficultés d'approvisionnement dues à des conflits Attaque militaire

Contrainte économique

Attaques contre l'infrastructure informatique Activités de renseignement prohibées

Terrorisme (politique, acteurs civils)

Extrémisme violent Criminalité organisée

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Menaces et dangers indirects

Prolifération des armes de destruction massive et des vecteurs à longue portée

Effondrement des structures étatiques (« failed states » ou Etats en faillite)

Problèmes migratoires (du ressort de la politique des étrangers)

Changements climatiques (du ressort de la politique de l'environnement)

Pandémies (du ressort de la politique de la santé) secteur-clé de la politique de sécurité

politique de sécurité à partir d'un niveau donné secteur-clé de la politique de sécurité politique de sécurité à partir d'un niveau donné politique de sécurité à partir d'un niveau donné secteur-clé de la politique de sécurité secteur-clé de la politique de sécurité

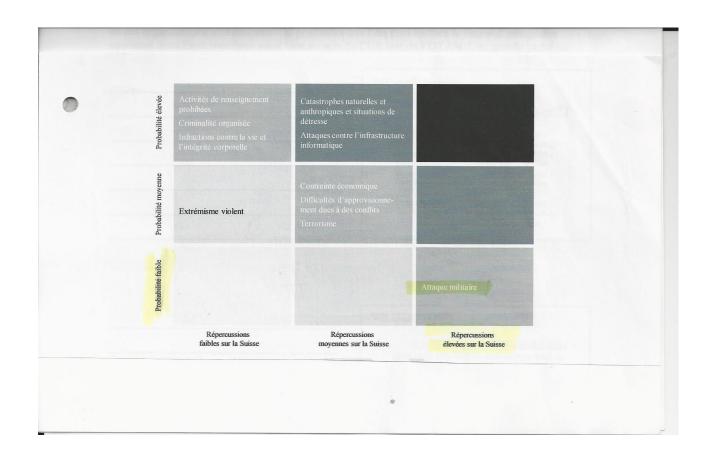
renforce les menaces directes de terrorisme et d'attaque militaire

favorise l'émergence du terrorisme, de la criminalité organisée et de la prolifération

peuvent nécessiter l'intervention de l'armée, de la protection civile et du service civil et peser sur la sécurité publique et sur les relations diplomatiques

provoque une augmentation des catastrophes naturelles et une intensification des conflits

peuvent nécessiter l'intervention de l'armée, de la protection civile et du service civil



3.4 Contexte régional et organisations importantes en matière de politique de Sécurité

La Suisse jouit d'un climat sécuritaire favorable : ses voisins sont des Etats amis dont elle ne doit craindre aucun recours à la violence militaire – même s'il peut exister des divergences d'intérêts sur certaines questions – et avec lesquels elle collabore étroitement, y compris dans le domaine de la politique de sécurité. Plus largement, elle est entourée d'une ceinture d'Etats démocratiques fortement intégrés sur les plans économique et politique, ceinture qui appelée à croître encore. Cette position en plein coeur de l'une des régions les plus stables du monde est un facteur essentiel pour la sécurité de la Suisse.

Les deux organisations de sécurité les plus importantes d'Europe, l'*Union européenne (UE)* et l'*OTAN*, ont considérablement évolué au cours des dix dernières années. Globalement, les changements sont nombreux et vont parfois dans des directions opposées.

Plus de poids mais moins d'unité:

- D'une part, le nombre des Etats membres de l'UE et de l'OTAN s'est fortement accru. En dix ans, ces deux institutions ont accueilli chacune douze nouveaux Etats. L'UE compte aujourd'hui 27 membres et l'OTAN 28. Un grand nombre de pays qui faisaient autrefois partie du bloc soviétique ont rejoint ces deux organisations, tandis que certains Etats d'Europe orientale et méridionale ainsi que de pays du Sud du Caucase envisagent d'y adhérer ou sont déjà candidats à l'adhésion. Ces élargissements renforcent le poids de l'UE et de l'OTAN.
- Mais d'autre part, l'élargissement a entamé la solidarité au sein de ces organisations. Pour l'UE, le renforcement de l'intégration a également accru le potentiel de divergences. Il faut désormais composer avec des intérêts plus nombreux et plus variés ; le processus de prise de décision s'est alourdi. La guerre d'Irak a fait clairement apparaître un fossé entre les membres européens de l'OTAN, avec une « vieille » Europe d'un côté et une « nouvelle » de l'autre. L'on constate aussi d'importantes divergences au sein de l'UE, par exemple en ce qui concerne la politique envers la Fédération de Russie.

Plus de sécurité au centre et moins en périphérie :

- D'un côté, la politique d'intégration et d'élargissement de l'UE et de l'OTAN renforce la sécurité et la stabilité sur le continent européen. L'intégration et l'interdépendance des membres de ces organisations sont désormais si profondes que l'on peut exclure le risque d'une guerre opposant deux Etats membres aussi bien au sein de l'UE que de l'OTAN. Une grande partie de l'Europe est ainsi plus résistante que jamais aux tensions et conflits susceptibles de naître en son sein.
- Mais d'un autre côté, en intégrant de nouveaux membres, l'UE et l'OTAN ont repoussé leurs frontières vers des régions souffrant d'instabilité, de conflits non résolus, d'extrémisme religieux, de sous-développement, de déséquilibres démographiques, de corruption, de terrorisme et de risques de prolifération. Les conséquences s'en ressentent sur tout le continent, à travers les flux migratoires et la criminalité organisée. Les interventions dans les régions en crise peuvent aussi faire augmenter le risque d'attentats en Europe. En conclusion, les zones périphériques de l'OTAN et de l'UE sont plus exposées aux risques de crises et de conflits que par le passé.

Capacités militaires théoriques et restrictions effectives :

- A priori, les capacités d'intervention de l'UE et de l'OTAN se sont accrues. Les deux organisations ont développé leurs instruments militaires et civils pour l'UE afin d'intervenir dans les régions de crises. Les armées de nombreux Etats européens sont axées sur la constitution de forces d'intervention plus petites et flexibles pouvant être déployées à distance, aux dépens de la défense territoriale contre une attaque conventionnelle.
- Mais on a aussi observé que l'UE ne peut toujours mener que des interventions militaires de faible ampleur et que certains Etats ont des intérêts nationaux et des priorités historiques non partagés par tous les membres de l'organisation. Au sein de l'OTAN, les poids lourds ont privilégié la voie unilatérale et misé du moins aussi longtemps que l'intervention semblait bien se passer sur les « coalitions de volontaires » afin de s'épargner de fastidieux processus décisionnels.

4. Stratégie

La stratégie peut se définir de la façon suivante:

Il s'agit de constituer un réseau national de sécurité grâce à une interaction efficiente et efficace des moyens de la politique de sécurité à l'échelon de la Confédération, des cantons et des communes, et de coopérer avec d'autres Etats afin de prévenir, contrer et maîtriser des menaces et dangers actuels et futurs, déjà identifiables ou se dessinant pour l'avenir.

Cette approche reflète à la fois le fédéralisme et la neutralité, la volonté d'assurer soi-même sa sécurité, mais aussi la conscience du fait que seule la coopération permet une gestion efficace et efficiente de nombre de menaces et dangers. *La coopération* — tant au plan national qu'avec d'autres Etats — est indispensable pour créer et garantir la sécurité. Elle ne doit cependant pas conduire à un relâchement des propres efforts consentis jusqu'ici.

Domaines de sécurité et tâches fondamentales

- a Prévention policière des menaces, protection de l'Etat et poursuite pénale
- b Prévention, prévoyance et maîtrise des catastrophes naturelles et anthropiques
- c Défense contre une attaque militaire
- · Empêcher et repousser une attaque militaire
- · Défense de l'espace aérien
- · Rétablissement de l'intégrité territoriale

d Sauvegarde des intérêts de la Suisse à l'étranger et contribution à la gestion internationale des crises.

4.3 Composantes principales de la stratégie

Les deux composantes principales au service de la stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse, continuent d'être la collaboration de la Confédération, des cantons, des communes et des tiers sur le territoire suisse et avec les régions étrangères 10 limitrophes ainsi que la collaboration avec d'autres Etats et des organisations internationales. La stratégie adoptée jusqu'à présent de coopération par la sécurité continue donc de constituer la stratégie de la base de la politique suisse de sécurité.

.

La Suisse conservera sa neutralité permanente et armée. La neutralité n'empêche nullement une coopération générale en matière de politique de sécurité et de défense. La seule exception réside dans l'adhésion à une alliance militaire, notamment l'OTAN. Aussi longtemps que la Suisse s'en tiendra à la neutralité, il sera exclu qu'elle adhère à une alliance militaire.

Pour la Suisse, la coopération *multilatérale* signifie avant tout la coopération dans le cadre de l'ONU, celle avec l'UE et celle avec l'OTAN (dans le Partenariat pour la paix (PPP). En sa qualité de membre de l'ONU, la Suisse s'engage – au travers de la politique étrangère principalement – dans tout le secteur d'activité de l'organisation consacré à la politique de sécurité (**promotion civile de la paix, désarmement, observation militaire, mesures d'embargo** etc.). Avec l'UE et l'OTAN, la Suisse a jusqu'ici coopéré de manière ponctuelle, sur divers thèmes. Il est dans l'intérêt de la Suisse de renforcer considérablement à l'avenir sa participation à la production commune de sécurité dans le cadre européen. Avec sa large palette d'instruments civils et miliaires, l'UE poursuit une politique de sécurité globale, qui correspond parfaitement aux besoins et aux possibilités de la politique suisse de sécurité. L'Accord de Schengen constitue sans nul doute la pierre angulaire de la coopération multilatérale: en participant à cet accord, la Suisse fait partie intégrante d'un vaste système de contrôle de police et de recherche policière en constant développement.